

# Affirmation et mise en œuvre du projet européen

## 1 Jean Monnet et Robert Schuman

Robert Schuman est ministre des Affaires étrangères français de 1947 à 1952. Le 9 mai 1950, suivant l'idée de son ami Jean Monnet, il propose la création de la CECA et négocie ensuite le traité qui l'institue en 1951. Le 9 mai (date du discours) est devenu la journée de l'Europe.

1. Soulignez dans le document 1 qui sont les « pères » de l'Europe
2. Dans le document 2, soulignez les éléments qui montrent comment l'Europe peut « se faire » et quels sont les 2 états qui sont concernés en 1<sup>er</sup> lieu
3. Soulignez dans le document 3 le nom du traité et 4 étapes importantes pour le développement des échanges européens

## 3 Le traité de Rome (extraits, 1957)

« Article 2. La Communauté a pour mission, par l'établissement d'un marché commun, de promouvoir une expansion continue et accélérée, un relèvement accéléré du niveau de vie, et des relations plus étroites entre les États qu'elle réunit.

À ces fins, l'action de la Communauté comporte selon les rythmes prévus dans le présent traité :

- a. L'élimination, entre les États membres, des droits de douane.
- b. L'établissement d'un tarif douanier commun envers les États tiers<sup>1</sup>.
- c. L'abolition, entre les États membres, des obstacles à la libre circulation des personnes, des services et des capitaux.
- d. L'instauration d'une politique agricole commune.
- e. L'instauration d'une politique commune dans le domaine des transports.
- f. L'établissement d'un régime assurant que la concurrence n'est pas faussée dans le marché commun.
- g. Le rapprochement des législations nationales dans la mesure nécessaire au fonctionnement du marché commun. »

1. Envers les États extérieurs à la Communauté.

## 2 Pourquoi la CECA ?

« L'Europe ne se fera pas d'un coup : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée ; l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.

Dans ce but, le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une haute autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.

La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifesterait que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible.

Cette proposition réalise les premières assises concrètes d'une fédération européenne indispensable à la préservation de la paix. »

Déclaration de Robert Schuman,  
ministre des Affaires étrangères, le 9 mai 1950.

## 4 Le traité de Maastricht (février 1992, extraits)

« Article 1. Par le présent traité, les Hautes parties contractantes instituent entre elles une Union européenne. [...].

Article 2. L'Union se donne pour objectifs :

- de promouvoir un progrès économique et social équilibré et durable, notamment par la création d'un espace sans frontières intérieures [...], et par l'établissement d'une union économique et monétaire comportant à terme une monnaie unique ;
- d'affirmer son identité sur la scène internationale, notamment par la mise en œuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune, qui pourrait conduire à une défense commune [...];
- de renforcer la protection des droits et des intérêts des ressortissants de ses États membres par l'instauration d'une citoyenneté de l'Union ;
- de développer l'Union en tant qu'espace de liberté, de sécurité et de justice. »

4. Soulignez dans le doc.4 le nom du traité et les grands changements qu'il apporte dans la vie des européens.